**Marché subséquent n°1 à l’accord-cadre MP24-25**

**Cadre de Réponse Technique**

***Annexe au règlement de consultation***

**24MP25S01**

**Acheteur :**

Agence de services et de paiement (ASP)

2, rue du Maupas

87040 LIMOGES cedex 1

|  |
| --- |
| **Objet de la consultation :** Assistance à l’exploitation, l’intégration d’applications et au support à l’exploitation d’un sous ensemble du système d’information de l’ASP pour les missions de la DNSI. |

**Préambule**

**Le présent cadre de réponse technique (CRT) est un document à compléter obligatoirement par les soumissionnaires et à joindre à l’offre.**

La production de ce cadre de mémoire technique complété est une exigence spécifiée au règlement de la consultation.

**Dans la mesure où le cadre, le déroulé et l’intitulé des chapitres attendus est présent, la production d’un document indépendant du cadre word proposé est possible.**

En effet, le présent cadre de mémoire technique a été élaboré spécifiquement pour cette consultation. Il a pour objet de donner toutes les indications utiles permettant **d’apprécier la valeur technique de l’offre** de chaque soumissionnaire, afin de procéder à l’évaluation et à la notation des critères selon le barème défini au règlement de la consultation.

Le présent cadre de mémoire technique, éventuellement adapté et précisé après mise au point du marché, sera contractualisé dans le cadre du marché. Les indications fournies sont opposables.

**Le plan du cadre de mémoire technique ci-dessous permettra au soumissionnaire d’expliciter et d’argumenter les atouts de son offre.**

**Le mémoire ne devra pas dépasser 40 pages (police ARIAL 10, intervalle 1). Les informations contenues sur les pages 41 et suivantes ne seront ni lues ni prises en compte pour l’analyse des offres.**

**Le mémoire pourra être agrémenté d’une ou plusieurs annexes numérotées non incluses dans les 40 pages, dans la limite de 10 pages. Les annexes seront lues et traitées dans l’ordre de numérotation, dans la limite énoncée ci-dessus. Les informations contenues sur les pages 11 et suivantes ne seront ni lues ni prises en compte pour l’analyse des offres.**

Pour rappel, la pondération des critères est la suivante :

* Critère n°1 - Prix - 30 points ;
* Critère n°2 - Capacité technique - 70 points.

**L’attention des candidats est portée sur le fait que, pour chaque sous-critère demandé, toute note égale à 0 est éliminatoire.**

**CADRE OBLIGATOIRE A COMPLETER PAR LES SOUMISSIONNAIRES**

**ET A JOINDRE A L’OFFRE**

|  |
| --- |
| **Personne responsable du suivi du marché** |
| *Coordonnées complètes de la personne responsable du suivi commercial du marché.* |

**CRITERE N°2 - QUALITE TECHNIQUE – 70 points**

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°2.1 : Compréhension globale du projet (8 points)** |
| *Ce sous-critère est apprécié sur :*   * *Compréhension des enjeux du marché : il présente la synthèse de son offre et de sa compréhension des attentes exprimées dans le CCP. Il montre notamment sa compréhension du contexte et des enjeux (4 points) ;* * *Identification des risques et mitigations associées pour y remédier, ainsi que les prérequis nécessaires (4 points).* |

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°2.2 : Capacité du candidat à proposer et mobiliser des profils en adéquation avec les exigences du marché subséquent et les hypothèses de volume et de lieu de commande du scénario financier (20 points)** |
| *Ce sous-critère est apprécié sur :*   * *La capacité de mise à disposition d’une ressource selon la localisation des interventions (6 points) ;* * *La procédure de réponse, en cas de remplacement inopiné, en accord avec les engagements de délais de réponse de l’ASP (6 points);* * *La capacité du titulaire à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation suivante : services fournis ne répondant pas aux exigences contractuelles (4 points);* * *La capacité à répondre aux sollicitations de l’ASP en cas de défaillance d’un autre titulaire en multi attribution (règle d’attribution en cascade) du présent marché subséquent (4 points).* |

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°2.3 : Présentation des moyens humains consacrés au marché et des compétences mises en œuvre (20 points)** |
| *Ce sous-critère est apprécié sur :*   * *Présentation des CV type par typologie de prestations et de profils/séniorité : compétences, qualification, certification, expérience et exemples de prestations similaires en lien avec le marché ; il est demandé au candidat de fournir 1 CV par profil :* * *Technicien d’exploitation (2 points) ;* * *Analyste d’exploitation (4 points) ;* * *Expert d’exploitation (2 points) ;* * *Administrateur d’exploitation (4 points) ;* * *Chef de projet (4 points) ;* * *Gestionnaire de service et de connaissances (4 points).* |

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°2.4 : Gestion des ressources (7 points)** |
| *Ce sous-critère est apprécié sur :*   * *Capacité du candidat à gérer le turnover et pallier aux absences inopinées (7 points) ;* |

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°2.5 : : Méthodologie, dispositif organisationnel et qualité de la proposition du candidat pour la prestation 8 (10 points)** |
| *Cas d’étude autre que client ASP: le soumissionnaire rédige un retour d’expérience sur un projet d’une étude de processus lié à l’industrialisation et à l’exploitation des applications, chiffré aux alentours de 10 jours, qui lui parait le plus proche de la prestation 8 prévue au MS1 et du contexte ASP, et sur lequel il a capacité à illustrer ses méthodes et ses savoir-faire*   * *Décrire le contexte et les enjeux (1 point) ;* * *Expliquer comment le projet a été chiffré, sur la base de quels accélérateurs construits a priori, quelles métriques et quelles hypothèses (1 point) ;* * *Détaillez l’équipe et les CV (2 points) ;* * *Quels sont les prérequis nécessaires (1 point) ;* * *Quels sont les facteurs clef de succès de ce projet ? (1 point) ;* * *Quels sont les écueils et les parades ? (1 point) ;* * *Quels sont les 3 points forts de cette prestation ? (1 point) ;* * *Quels sont, selon votre expérience, les principaux risques et mitigations associés au projet ? (2 points).*   *Le soumissionnaire s’attache à dégager un bilan sincère et critique de son projet. Il détaille en particulier et ceci après une prise de recul suffisante, de quelle façon les hypothèses faites en phase commerciale ont été ou non avérées. Il peut s’agir d’un écart constaté, en sa faveur ou en sa défaveur, entre la proposition amont et la réalité terrain (un chiffrage plus ou moins ajusté, un nombre de jours alloués plus ou moins réaliste).* |

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°2.6 : Présentation des moyens mis en œuvre pour assurer le suivi du marché et son pilotage (5 points)** |
| *Il est demandé au candidat de décrire notamment les éléments suivants :*   * *Le suivi des facturations (2 points) ;* * *Le suivi des exécutions des prestations (2 points) ;* * *Le pilotage du marché en présentant les acteurs de la gouvernance et les instances de pilotage (1 point).* |